



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

www.ccbrianconnais.fr

AR PREFECTURE

005-240500439-20170627-2017_45-DE
Regu le 06/07/2017

DELIBERATION
N°2017- 45 du 27 juin 2017

OBJET - SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DES HAUTES ALPES (SyME05) - désignation d'un représentant supplémentaire à la Commission consultative paritaire du Syndicat

Rapporteur : M. le Président

L'an deux mille dix-sept, le 27 juin à 18 h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Briançonnais se sont réunis en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 juin 2017, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers

En exercice : 37

Présents : 28 de la délibération n°2017-41 à 2017-56
29 de la délibération n°2017-57 à 2017-64
28 de la délibération n°2017-65 à 2017-67
Pouvoirs : 6 de la délibération n°2017-41 à 2017-56
5 de la délibération n°2017-57 à 2017-67

Secrétaire de séance : M. Olivier FONS.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU (jusqu'à la délibération n°2017-64), Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2017-57), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir : M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI
M. Jean-Marius BARNEAUD à Mme Catherine VALDENAIRE
Mme Marie MARCHELLO à Mme Renée PETELET (de la délibération n°2017-41 à 2017-56)
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM

Etaient absents : M. Guy HERMITTE
Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC
M. François BOULANGER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2224-37-1 ;

Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), et notamment son article 198 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2011 portant création du syndicat intercommunal d'électrification des Hautes Alpes (SYME 05) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-294-0008 du 21 octobre 2014 portant modification des statuts du SYME 05 ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du SyME 05 du 25 avril 2017 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2016-02 du 19 janvier 2016 désignant Francine DAERDEN comme représentante de la communauté de communes du Briançonnais au sein de la commission consultative paritaire du SYME 05 ;

Vu l'avis du bureau du 19 juin 2017 ;

Considérant que la loi TECV susvisée prévoit que la commission consultative paritaire comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI ;

Considérant que lors de son assemblée générale du 25 avril 2017, le SYME 05 a modifié la gouvernance de la commission consultative paritaire et que chaque EPCI dispose désormais de deux sièges de représentants en son sein ;

Considérant que conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ;

Considérant que conformément à l'article L2121-21 précité, le conseil peut toutefois décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ;

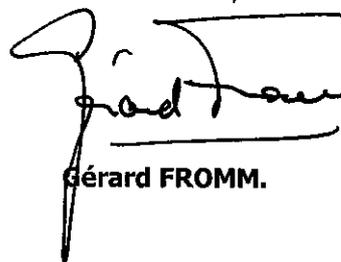
Considérant qu'au vu de ces éléments, le conseil communautaire décide de voter au scrutin public par accord unanime de l'assemblée.

Le conseil communautaire à l'unanimité (l'ensemble des membres présents cités ci-dessus a voté « pour ») :

- **Désigne** M. Roger GUGLIELMETTI en qualité de représentant de la Communauté de Communes du Briançonnais au sein de la commission consultative du SYME 05 ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,


Gérard FROMM.



Date affichage : 06 JUL. 2017